

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALZON DU 8 OCTOBRE 2021

Présents : Elodie BRUN, Odile COLOMB, Marie Hélène DISPARD VIVENS, Gérard ABRIC, Alain BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS.

Absent : Patrick REILHAN

Secrétaire de séance : Alain BOUTONNET.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

Puis il demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter une délibération sur l'attribution de l'appartement situé au-dessus de l'épicerie en raison d'une demande intervenue après l'envoi de la convocation. Le Conseil municipal valide à l'unanimité.

Il constate l'absence de M. Patrick REILHAN, puis il démarre d'ordre du jour.

1. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le maire indique qu'il convient de valider et signer le procès-verbal de la séance précédente. Le PV de séance du 29.07.21 est validé à l'unanimité.

2. ATLAS BIODIVERSITE COMMUNAL - ABC

M. le Maire laisse la parole à Odile COLOMB qui expose au Conseil Municipal le projet de création d'un Atlas de la Biodiversité Communale en partenariat avec la commune d'Arrigas et le Parc National des Cévennes (qui a fait un courrier de soutien). Ce projet a été réalisé par les commissions extra-municipales biodiversité d'Alzon et d'Arrigas. Ce projet est maintenant finalisé et doit être déposé après validation du conseil municipal et avant le 15 octobre 2021 sur la plateforme démarches simplifiées. Ce projet durera 3 ans.

L'Atlas de la Biodiversité est un dispositif volontaire proposé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Il s'adresse aux collectivités souhaitant s'approprier la thématique de la biodiversité en leur proposant 3 objectifs principaux :

- améliorer la connaissance du patrimoine naturel (faune, flore, ...espèces protégées mais aussi les plus « ordinaires ») en mobilisant des experts du Parc, des associations, des amateurs éclairés et même des novices via les dispositifs de sciences participatives,
- sensibiliser les habitants, élus et acteurs socio-économiques aux enjeux de la biodiversité et à la richesse communale tout en suscitant leur implication (animations de découverte, animations scolaires, conférences, jeux, spectacles, ...),
- constituer un outil d'aide à la décision et un plan d'action permettant aux communes d'intégrer durablement la biodiversité dans leurs politiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, avec 7 voix POUR :

DONNE son accord pour s'associer au projet de création d'un atlas de la Biodiversité Communale en partenariat avec la commune d'Arrigas et le Parc National des Cévennes.

DIT que le projet sera porté par la commune d'Alzon.

AUTORISE le Maire à faire la demande de financement au nom de la commune auprès de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

DONNE son accord de principe pour participer financièrement à ce projet selon le plan de financement. La participation communale est évaluée à 2 885 €.

VALIDE le budget global pour un montant de 28 600 € conformément au plan de financement prévisionnel ci-après :

Collectivité	Participation
Commune d'ALZON	2 885 €
Commune d'ARRIGAS	2 885 €
Office Français de la biodiversité	22 830 €
TOTAL	28 600 €

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

3. REMPLACEMENT ELUS DEMISSIONNAIRES COMMISSIONS

M. le Maire indique que suite aux démissions récentes il conviendrait de remplacer les démissionnaires, Jean **FOURGEAUD** et Gérard **COURTY** pour la C.A.O, le S.M.E.G., le S.I.V.U. et le Syndicat Mixte. Il propose les compositions suivantes :

Commission d'Appel d'Offre (C.A.O) au-delà de 5000€

Le Maire : LAURENS Roger ou son représentant et 3 membres du Conseil + 3 suppléants
3 membres du Conseil : ABRIC Gérard BOUTONNET Alain REILHAN Patrick
3 suppléants : COLOMB Odile BRUN Elodie DISPARD VIVENS Marie Hélène

Commissions externes

Délégués au **S.M.E.G** : 2 Titulaires : REILHAN Patrick, BOUTONNET Alain
2 Suppléants, COLOMB Odile, DISPARD VIVENS Marie Hélène

Délégués au **S.I.V.O.M** : (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple)
2 Titulaires LAURENS Roger, REILHAN Patrick
Suppléant, ABRIC Gérard

Délégués au **S.I.V.U** (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) **S.I.A.E.P.** du Causse de Blandas – (S.I Adduction d'Eaux Potable du Causse de Blandas) : Titulaire, REILHAN Patrick
Suppléant, ABRIC Gérard

Délégués **Syndicat Mixte** Ganges/Le Vigan (Cours fleuve Hérault) : Titulaire, BOUTONNET Alain
Suppléante, COLOMB Odile

Roger **LAURENS** met au vote les remplacements proposés. Avec **7 voix POUR**, la majorité adopte donc ce nouveau fonctionnement

4. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR CONTRAT D'AFFERMAGE

M. le Maire explique que pour assurer la gestion du gîte d'étape communal, il est proposé d'avoir recours à une délégation de service public, par contrat d'affermage.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à **l'unanimité** avec **7 voix POUR** valide le recours à une délégation de service public par contrat d'affermage à partir du 1^{er} janvier 2022 et autorise le maire ou son représentant à :

- Publier un avis d'appel à candidature pour une période d'un mois du 18/10 au 19/11.

5. CHOIX COMMISSAIRE ENQUETEUR - ENQUETE PUBLIQUE POUR PASSAGE CHEMIN COMMUNAL RD 158C EN CHEMIN PRIVE DE LA COMMUNE EN VUE DE SA CESSION

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental du Gard en date du 4 mars 2021, a autorisé la cession dans le domaine public communal de l'ancien tracé de la route départementale n°158C à la Vignette.

Une demande d'achat de riverain a été reçue en mairie mais pour être accordée nécessite que la parcelle passe de chemin communal à chemin privé de la commune et ceci nécessite une enquête publique. Il convient de nommer un commissaire enquêteur et c'est M. Jean Marie **BRUNEL** qui est proposé.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, valident, à **l'unanimité** avec **7 voix POUR** :

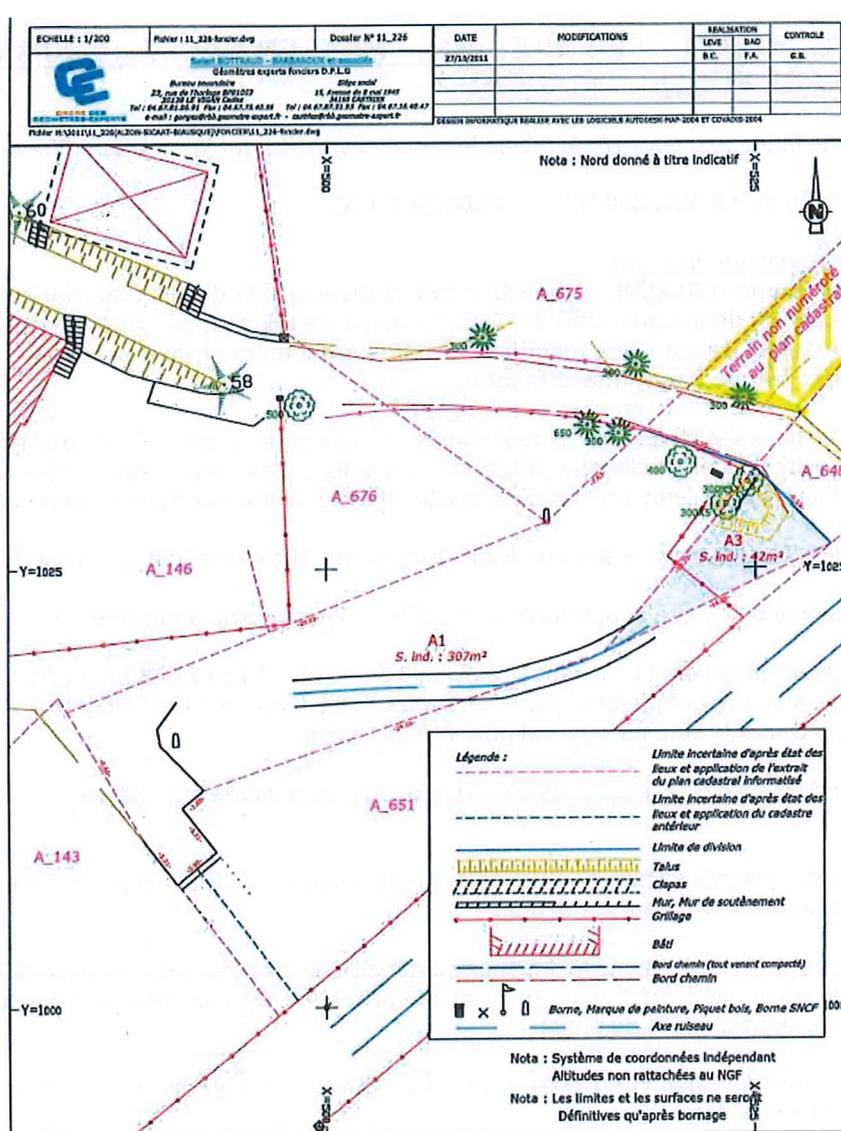
- le choix du commissaire enquêteur pour permettre le passage de cette parcelle classée en chemin communal en chemin privé de la commune.

Puis à l'issue de cette enquête publique :

- de répondre favorablement à cette demande, (cession à titre gracieux),
- que la totalité des frais afférents à cette transaction resteront à la charge du demandeur (géomètre, notaire, etc...).

6. CHOIX COMMISSAIRE ENQUETEUR - ENQUETE PUBLIQUE POUR PASSAGE CHEMIN COMMUNAL ENCLAVE ET SANS ISSUE EN CHEMIN PRIVE DE LA COMMUNE EN VUE DE SA VENTE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la demande datant de 2019 de M. Gérard **COSTES**, d'acquisition d'un chemin communal, enclavé et sans issue du Quartier des Lauriers, délimité d'une part par la parcelle A 805 appartenant à Mmes **SICART-BIAUSQUE** et par la limite des parcelles A806 appartenant à M. et Mme **COSTES** et A 634 appartenant à M. Thierry **POUGNET** (voir partie en jaune fluo sur le plan ci-après).



Cette parcelle nécessite un entretien (débranchage régulier) alors qu'il n'a plus aucune utilité puisqu'il ne dessert aucune autre parcelle que celle de M. et Mme **COSTES**.

Les membres du Conseil Municipal, par délibération du 3 septembre 2019, ont répondu favorablement (cession à titre gracieux) à la demande de M. et Mme **COSTES**, et que la totalité des frais afférents à cette transaction seraient à la charge du demandeur (géomètre, notaire, etc...).

Cette parcelle doit passer de chemin communal à chemin privé de la commune et ceci nécessite une enquête publique. Il convient de nommer un commissaire enquêteur et c'est M. Jean Marie **BRUNEL** qui est proposé.

Pour rappel, la précédente enquête publique avait été stoppée suite à des remarques de riverains qui demandaient à ce que la même proposition soit faite à tous les riverains concernés (cession à titre gracieux hormis les frais afférents à la transaction – géomètre, notaire, etc – qui seraient à la charge des demandeurs). Ce courrier ayant été fait en mai 2021 et aucun riverain n'ayant souhaité en bénéficier fin août 2021, cette enquête publique va pouvoir se tenir.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, valident, à **l'unanimité** avec **7 voix POUR** :

- le choix du commissaire enquêteur pour permettre le passage de cette parcelle classée en chemin communal en chemin privé de la commune.

7. SMEG, ALZON - SECTEUR 04S – MISE EN SECURITE ARMOIRES COMMANDE ECLAIRAGE PUBLIC - TRANCHE 2

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : **Travaux d'Eclairage Public**.

Ce projet s'élève à **6 324,02 € HT** soit **7 588,82 € TTC**.

Définition sommaire du projet :

Sur la commune d'ALZON, le SMEG a fait réaliser un Audit de Sécurité sur l'ensemble du réseau éclairage public de la commune. La 2nde Tranche de mise en sécurité concerne l'armoire AB Goutte :
- le déplacement de l'armoire (accolée actuellement à un compteur abonné),
- la sécurisation de 2 remontées façade.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public.

Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée à **l'unanimité** :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à **6 324,02 € HT** soit **7 588,82 € TTC**, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **1 900,00 €**.
3. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.
5. Versera, sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :
 - le premier acompte au moment de la commande des travaux.
 - le second acompte et solde à la réception des travaux.
6. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à **565,58 € TTC** dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

8. SMEG, ALZON - SECTEUR 04S - TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIES DU RESEAU D'ECLAIRAGE - PUBLIC - TRANCHE 2

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : **Travaux d'Eclairage Public.**

Ce projet s'élève à **26 993,20 € HT** soit **32 391,84 € TTC.**

Définition sommaire du projet :

Le SMEG souhaite développer des actions d'économies d'énergie sur l'éclairage public de la commune d'ALZON.

Les travaux de la 2^{de} Tranche consistent à terminer l'éclairage rattaché à l'armoire AG du Centre Village (1^{ère} Tranche) et remplacer les points lumineux de l'armoire AB La Goutte, soient 39 points lumineux concernés, au total.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public.

Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée à **l'unanimité avec 7 voix POUR:**

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à **26 993,20 € HT** soit **32 391,84 € TTC**, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **8 100,00 €.**
4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.
5. Versera, sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :
 - le premier acompte au moment de la commande des travaux.
 - le second acompte et solde à la réception des travaux.
6. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à **1 180,46 € TTC** dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

9. CONVENTION MISE A DISPOSITION SALLE CURE

Le Maire indique avoir reçu une demande de l'association Détente et Loisirs pour l'utilisation de la salle de la Cure comme salle de sport. En tant que présidente de l'association concernée, Marie Hélène **DISPARD VIVENS** ne prend pas part au vote.

Il demande au Conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition en annexe afin d'encadrer cette utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité avec 7 voix POUR :

- approuve la convention de mise à disposition en annexe.
- autorise le Maire ou son représentant à signer la convention.

10. ATTRIBUTION LOGEMENT SUR EPICERIE

Le Maire indique avoir reçu une demande de Mme Céline MASSON pour la location de l'appartement sur l'épicerie.

Le Conseil municipal après avoir délibéré valide à l'unanimité avec 7 voix POUR l'attribution du logement à Mme Céline MASSON.

11. QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire laisse la parole à Marie Hélène VIVENS qui explique avoir déjà fait faire stériliser 2 chattes sur la place de la mairie. Une demande d'aide à 30 millions d'amis sera faite en début de semaine prochaine afin d'obtenir des bons de stérilisation.

M. le Maire évoque le problème du véhicule des services techniques qui ne peut plus monter plus au captage de Sarnejane car il ne dispose pas de 4 roues motrices et que le chemin est devenu impraticable. Les services techniques sont obligés d'y monter à pied ce qui arrive chaque année en cas de gel ou de neige mais qui cette année arrive plus tôt. La question du remplacement du véhicule des services techniques fera prochainement l'objet d'une réunion de travail. Odile COLOMB indique avoir fait passer des informations sur les locations de véhicules.

M. le Maire informe de l'arrêté de péril imminent pris au hameau de la goutte, pour une ancienne maison qui s'était effondrée et bloquait un chemin communal. La mairie a fait appel à un expert dans le cadre de la mise en péril imminent. L'expert a imposé au propriétaire par le bai de la commune de faire les travaux sous 10 jours. Les travaux ont été réalisés et le péril est désormais levé. Les pierres, poutres et tuiles dangereuses ont été purgées, des arases ont été faites. Reste à voir ce que le parc national des Cévennes dira car il ne souhaite pas voir de ciment apparent.

Puis M. le Maire indique avoir reçu un courrier de la CGT du Vigan qui alerte au sujet du manque de personnel et d'entretien de l'EHPAD du jardin des orantes - hôpital du Vigan portant selon la CGT préjudice aux patients. Il procède à la lecture du texte. Odile COLOMB rappelle aussi la fermeture de l'EHPAD de Sumène ainsi que la fermeture du pôle d'aide-soignant sur Alzon.

Roger évoque l'arrêt des livraisons de repas depuis fin août, sur les communes d'Alzon, Vissec et Campestre et Luc, car selon la cuisine centrale de l'hôpital du Vigan elles seraient trop éloignées et avec trop peu de clients. Alain BOUTONNET a été touché directement par l'arrêt de livraison de repas à sa mère et explique avoir trouvé une solution avec le traiteur Molostoff qui livre les repas en même temps que ceux de l'école et ajoute les repas du week-end le vendredi. Reste le problème des vacances scolaires résolu même si ce n'est pas idéal en congelant les surplus et en les réutilisant pendant les vacances. Chaque famille touchée s'est débrouillée de façon personnelle.

Roger informe du mail de l'école qui demande le prêt de la salle de l'ancienne bibliothèque pour séparer le groupe des maternelles en 2 en raison du nombre important d'élèves. Une partie serait avec Jacques OERLEMANS à la nouvelle bibliothèque tandis que l'autre serait gardé par l'institutrice, présent le mardi, dans la salle de l'ancienne bibliothèque.

Une réponse positive sera faite à l'école avec priorité en cas de réunion pour la mairie. Odile COLOMB se demande si ce ne sera pas gênant pour les élus qui auront installé un bureau dans cette pièce mais aussi pour l'accueil du bureau de réception du public, mais la présence des enfants et des élus dans cette pièce étant ponctuelle cela ne devrait pas l'être.

Il évoque ensuite de la relance de l'académie au sujet des mesures du radon. La mission a été confiée à la communauté de communes qui fera les mesures de l'école au cours de l'hiver 2021-2022. Marie Hélène VIVENS demande aussi que les habitants puissent bénéficier de ces mesures.

Elodie BRUN évoque le retrait d'un élève de très petite section de l'école d'Alzon par ses parents pour l'instruire à la maison en raison de ses difficultés d'adaptation à l'école.

Comme il n'y a plus de questions à l'ordre du jour, la séance s'achève à 21h35.

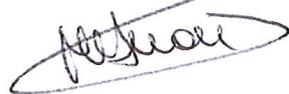
LE MAIRE, Roger **LAURENS**



Patrick **REILHAN**
2^{ème} Adjoint

Elodie **BRUN**
Conseillère municipale

Marie Hélène **DISPARD VIVENS**
Conseillère municipale



LES MEMBRES DU CONSEIL
Alain **BOUTONNET**
1^{er} adjoint



Gérard **ABRIC**
3^{ème} adjoint



Dominique **CAUVAS**
Conseiller municipal



Odile **COLOMB**
Conseillère municipale



